VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 OCTOBRE 2026

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire

Nombre de membres élus : *29****, en exercice :*** *29****, présents :*** *25*

Membres présents :
M./Mme, ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, GERARD Alain, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, STOFFEL Véronique, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :
Mme COMMENNE Marie-Angèle à Mme HEITZ Emmanuelle
Mme KRIEGER Caroline à M. KRIEGER Marius
M. SCHNITZLER Philippe à Mme LECOINTE Marie-Noëlle

Membres excusés :
Mme PETER Nathalie

N° 129/2026 REGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS, NAVETTE ET LIVRES » - FIXATION DES PARTICIPATIONS SENIORS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme WALTER, Adjointe au Maire,

Considérant que le Conseil Municipal est traditionnellement appelé à fixer les droits, tarifs, redevances et locations,

Après examen en Commission des Finances réunie le 7 octobre 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les éléments applicables à la sortie « marché de Noël à COLMAR » (dans le cadre de la régie de recettes communale permettant d'encaisser la participation des seniors aux manifestations, activités et sorties organisées par la Ville à leur bénéfice) :
- ✓ 10 € pour les Wasselonnais
- ✓ 14 € pour les non-Wasselonnais,

PRECISE que ces tarifs demeureront applicables les années suivantes pour la sortie « marché de Noël » (quelle que soit sa destination), jusqu'à délibération contraire.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site Internet de la commune le 22 octobre 2026

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN

Accusé de réception en préfecture
067-216705202-20261019-129-2026-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026